

Tâches administratives des arbitres

L'arbitre s'assure qu'il dispose de la tenue adéquate pour arbitrer (maillot officiel, pantalon noir, chaussures de sport ; sifflet « officiel », cartons, pièce pour le tirage au sort ; de quoi tenir les timings (chrono, montre, smartphone) ; evt de quoi mesurer la hauteur du filet + manomètre pour mesurer la pression du ballon).

L'arbitre a un accès « arbitre » à Volley Manager (au besoin, à voir avec Sandra Henz, s.henz@svrjs.ch, convocatrice des arbitres).

L'arbitre tient à jour son calendrier de disponibilités, en particulier avant les périodes de planification des arbitres (fin juin/fin décembre).

L'arbitre fournit suffisamment de dates libres en fonction du quota annoncé.

Volley Manager est le site de convocation des arbitres. L'arbitre le consulte régulièrement (il reçoit en principe des emails en cas de changement ou de convocations complémentaires).

L'accès à Volley Manager permet aussi de clôturer les matches arbitrés.

L'arbitre a droit à une indemnité de Fr. 60.- par match arbitré. Elle est versée paritairement par les deux équipes avant le début du match. C'est la même indemnité pour tous les matches régionaux (de M16 à 2L). L'indemnité est de Fr. 40.- lors de matches en 2 sets gagnants et en tournois. Elle se monte à Fr. 85.- en 1^{re} ligue nationale.

Les frais de déplacement sont remboursés aux arbitres, à raison de 1.-/km aller, à la fin de chaque tour. Le décompte se fait automatiquement.

L'arbitre convoqué doit se rendre au match, ou s'être fait remplacé dans les règles. En cas de manquement, il est amendé : 20.- pour retard ou pour défaut de tenue ; 60.- si 1^{re} absence ; 120.- si 2^e absence (exclusion à la 3^e absence).

Volley Manager dispose d'une « bourse pour les arbitrages ». Il est ainsi possible de déposer un match pour lequel on a été convoqué dans la bourse. S'il est repris par un autre arbitre, la procédure est OK. Mais si personne ne reprend le match, l'arbitre convoqué au départ doit le siffler. L'arbitre peut aussi reprendre d'autres matches mis dans la bourse, pour autant que son niveau soit adéquat.

A la fin de chaque match, l'arbitre vérifie, fait signer et signe la feuille de match. Il distribue les feuilles bleue et jaune aux équipes. Il conserve la feuille rose, en fait une photo lisible et l'insère dans Volley Manager, dans le délai imparti.